Jacques Gastaud

Prêtre de l'Oratoire

Entré = 1611

Né à Niort (Deux Sèvres) le

Mort à Niort, le 6 juillet 1628
meurt le 15 juillet 1628

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
Pr. de l'Oratoire

Voir :

Batterel : t. I, page 59-66 notice.
t. I, p. 71, 223.

Bicaïs : t. I, p. 98.

Bougerel : t. II, p. 246.

Audry : t. III, p. 18, 19.
t. VI, p. 41, 44, 117.

Cloyseault : Vies, t. I, p. 41

Bonardi, p. 347

Une vie mss. conservée aux archives de Niort.

Batterel
T. I p. 59-67
Notice 8e

VIII. — Le Père Jacques Gastaud

Entré en 1611, mort en 1628.

Jacques Gastaud, de Niort, reçu docteur de la maison de Sorbonne dès l'an 1602 (1), était prieur de Saint-Jean, hors les murs de la ville de la Rochelle, en cette qualité recteur des curés de la ville, et outre cela, official et grand vicaire de Monseigneur l'évêque de Saintes, tant à la Rochelle que dans l'étendue de son district. Plein de zèle pour la réformation des mœurs du clergé, il soupirait après l'exécution du projet qu'il savait être formé depuis longtemps d'établir la Congrégation, s'était offert à M. de Bérulle, pour en être un des premiers prêtres, et en attendant, travaillait avec succès à la Rochelle à en régler le clergé; ses charges et sa vertu lui donnant tout crédit pour cela. M. de Bérulle avec qui il était toujours en grand commerce de lettres, lui écrivit au commencement de l'an 1611 *qu'il bénissait Dieu des bonnes dispositions où il le trouvait, et de l'espérance qu'il donnait de venir bientôt; que Dieu paraissait vouloir avancer et établir de plus en plus le dessein auquel il désirait avoir part, et que plusieurs pensaient à être du nombre; qu'ainsi il ne croyait pas devoir différer longtemps de commencer l'œuvre en abandonnant pleinement le succès à Dieu. Nous cherchons*, ajoutait-t-il, *une place, et sitôt que nous l'aurons trouvée ou à louer ou à acheter, nous l'accommoderons pour nous y mettre. Je serai bien aise que vous puissiez y être dès l'entrée. Je n'estime pas cependant qu'il soit besoin de presser votre retour plus qu'à le temps que vous m'avez mandé.*

M. Gastaud se rendit à temps et fut un de ces saints

(1) *Reg. Soc. Sorb.*

Lettre 60 Dagens

prêtres avec lesquels M. de Bérulle commença la Congrégation, lui sixième, à la Saint-Martin de l'an 1611; mais il fut obligé de retourner à la Rochelle dès le mois suivant pour couper court à bien des désordres (1) qui dans son absence avaient altéré le peu de bon règlement qu'il avait eu soin d'introduire parmi le clergé, pour l'entretien de la foi et de la piété.

Toutes les lettres qu'il en écrivait, ne marquent qu'empressement de se réunir à ses chers confrères et désir d'y établir l'Oratoire, *n'ayant pas de passion plus vive que de voir cela quelque jour.* Il voudrait que, pour affermir le bien qu'il tâche de faire, M. de Bérulle lui envoyât *quelques ecclésiastiques affidés, qu'il pût pourvoir des deux ou trois chanoinies qui sont encore à sa disposition, pour maintenir le bon ordre par leur exemple, afin qu'il pût s'absenter sans préjudice de la régularité, et que l'église, dont il est prieur, fut assurée à la Congrégation, lorsqu'elle aura nombre suffisant de sujets pour en remplir les fonctions* (2). Au 7 février 1612, *il n'est retenu de retourner à Paris que par la crainte de se rendre comptable envers Dieu eu laissant son œuvre imparfaite. Il tâche toujours de disposer toutes choses pour notre prochain établissement, persuadé que Dieu voudra s'en servir pour sa gloire dans ces quartiers là. Et plût à Dieu,* dit-il, *que les sujets fussent aussitôt prêts à venir que je me pourrais assurer de les y faire bien recevoir et d'y avoir bientôt tout ce qui leur serait nécessaire. Il a tant de désir de se se réunir au petit troupeau qu'il est tout résolu de ne s'arrêter plus à quoi que ce soit, et de remettre le grand vicariat, sa qualité d'official et le prieuré-cure de la Rochelle entre les mains de M. de Saintes, si M. de Bérulle le lui commande.*

L'année suivante 1613, persistant dans ses bons desseins il commença par nous résigner son prieuré-cure de Saint-

(1) Gastaud. *Lettre à Bérulle,* 3 janvier 1612.
(2) *Lettre* du 17 janvier 1612.

Jean, et persuada à tous les chanoines de son église de donner la démission de leurs bénéfices en faveur de l'établissement d'une de nos maisons à la Rochelle. M. de Bérulle, en le remerciant (1), s'excuse du retardement à le faire sur les embarras que lui ont donnés les traverses qu'on nous suscitait alors pour exclure de Sorbonne nos pères déjà docteurs, *lesquelles*, dit-il, *malgré la décision en notre faveur de 48 voix contre 14, n'étaient pas encore terminées, parce qu'on était à plaider au parlement*, où le recteur de l'Université en avait intenté appel. Il ajoute que *durant cet orage, qui a été plus violent qu'il ne saurait exprimer, il n'a pas jugé à propos de rien remuer, touchant l'affaire de la résignation de son bénéfice, mais que croyant que ce dessein vient de Dieu, il espère que sa bonne intention sera accomplie ; qu'alors il aura la liberté, après laquelle il soupire, de ne vaquer plus qu'à la retraite, et qu'il doit se contenter en attendant d'en conserver le désir, puisque Dieu lui en tient bon compte.* Il lui apprend *qu'au petit Bourbon ils sont actuellement dix-huit et qu'on y doit commencer, le jour de l'Assomption de la Vierge, à faire des exhortations au peuple tous les dimanches et fêtes, par l'ordre exprès de M. de Paris.*

Animé par ces espérances, M. Gastaud (car c'est ainsi que le qualifie encore Notre Très Honoré Père dans toutes ses lettres de ce temps-là, ne s'étant arrêté au nom de *père* qu'après 1617), M. Gastaud, dis-je, non content de nous avoir donné le prieuré de Saint-Jean, se démit encore en notre faveur de celui de l'île d'Aix, qu'il possédait aussi, en poursuivit l'union en cour de Rome, et des trois cures de Saint-Sauveur, de Notre-Dame de Cognes et de Saint-Barthélemy dans la ville de la Rochelle ; l'obtint dès 1614 et la cimenta par toutes les formalités et les consentements nécessaires, enfin se dépouilla presque entièrement et de ses titres et de ses biens pour en revêtir la Congrégation.

(1) Bérulle. *Lettre à Gastaud*, 10 août 1613.

Il ne jouit pourtant pas du repos qu'il se proposait. Dès le commencement de 1617, M. de Bérulle le supplia (1) *de vouloir bien se rendre à Poitiers, puisqu'il se trouvait dans le voisinage, au sujet d'un nouvel établissement pour lequel nous avions les fonds et l'agrément de l'évêque.* Il s'y transporta sur-le-champ (2) mais sans pouvoir réussir à lever les difficultés qui s'y rencontrèrent.

Il fut plus heureux en 1619 à Toulouse (3) pour nous faciliter l'entrée à la communauté de la paroisse de la Dalbade, établissement important qui nous introduisit peu après dans la cure (4).

Et comme si tout ce qu'il avait fait jusques-là pour nous, était peu de chose, il voulut encore nous établir dans sa patrie à Niort et se démit pour cela d'un prieuré, l'unique bénéfice qui lui restait, nous achetant en outre, de ses deniers, une maison commode pour nous loger, et pressant M. de Bérulle d'y envoyer incessamment des sujets pour hâter la fête qu'il se faisait de nous avoir introduits chez lui.

Mais parce que M. de Bérulle, jugeant cet établissement moins important, et ne pouvant suffire à bien d'autres qu'il était plus pressé de fournir, différait de le satisfaire; par un effet assez surprenant de la faiblesse humaine, il se prévint contre lui, jusqu'à croire qu'on ne tenait plus compte de sa personne, et, dans son chagrin, abandonna (5) la

(1) *Lettre à Gastaud*, 13 janvier.

(2) *Mém. Dom.*, 3e partie. Poitiers.

(3) *Ibid.* Toulouse.

(4) Lettre de Bérulle au P. Gastaud du 21 novembre 1619 : *Vous êtes requis de ces Messieurs de la Dalbade pour ce commencement et à mon avis vous y êtes nécessaire jusques à Pâques... Je vous supplie de vouloir bien rendre ce service à Notre-Seigneur que d'introduire notre Congrégation à Toulouse... Dieu vous y a rendu si efficace et si agréable que j'estime que c'est un indice de sa volonté à se vouloir servir de vous à cette entrée.*

(5) Voir, parmi les lettres imprimées de Bérulle, les deux qu'il lui écrivit pour l'en détourner. C'est la 28e. p. 752. et la 31e, p. 754.

Rochelle dans un temps où sa présence y était fort nécessaire pour y consommer l'union de ses bénéfices. M. de Bérulle eut beau lui écrire qu'il désirait, autant que lui-même, cet établissement de Niort, mais qu'obligé de remplir en même temps Luçon, Poitiers, la Rochelle, sa peine était de trouver du monde pour tout cela ; qu'il le suppliait donc de retourner à la Rochelle, lui représentant que c'était son œuvre ; que Dieu lui reprocherait justement un jour de l'avoir laissée périr par sa faute ; que rien n'est plus présent à son cœur que le désir de le satisfaire et la reconnaissance dont lui et toute la Congrégation lui est redevable ; qu'un peu de conférence avec lui dissiperait sans peine les nuages qui pourraient s'être insinués dans son esprit pour lui persuader le contraire ; qu'il le conjure donc de vouloir bien se rendre au plus tôt à la Rochelle tandis que les Commissaires y sont, ne fut-ce que pour lui donner le temps d'aviser au choix de quelqu'un qu'il y puisse substituer à sa place, le tenant jusqu'alors chargé devant Dieu de cette œuvre que Dieu lui-même lui a mise entre les mains.

Cette lettre n'opéra rien sur l'esprit du P. Gastaud ; et soit que son grand âge l'eût rendu plus soupçonneux, soit qu'il eût de l'inquiétude sur l'avenir depuis qu'il s'était entièrement dépouillé, son aliénation dura quelque temps. Il parut vouloir faire bande à part. Il s'en fut à Rome l'année sainte 1625, il fit quelques pas pour essayer de rentrer dans une partie des bénéfices dont il s'était dessaisi, mais en tout cela plus à plaindre qu'à censurer. Il souffrait une espèce de tentation (1) et de violence intérieure dont il n'était presque pas le maître, et qui, sans diminuer le profond respect qu'il avait toujours pour notre Très Honoré Père, et sans lui cacher tout ce qu'il avait goûté de douceurs tant qu'avait duré sa liaison avec lui, l'éloignait

(1) Madame du Faur, prieure de Saintes, dans un mémoire du 30 février 1633, dit que ce père lui en avait fait l'aveu.

comme malgré lui d'avoir la même confiance pour sa personne.

Mais enfin Dieu lui ouvrit les yeux. Il eut honte de sa faiblesse et regret aux démarches qu'il avait faites, et l'année de sa mort il vint se retirer à Niort. Aussitôt M. de Bérulle, qui aurait volontiers sacrifié les intérêts les plus chers de la Congrégation au désir de le ramener, jusqu à être près de lui rendre ses bénéfices (1), lui facilita les voies au retour, en donnant à sa conduite passée le tour le plus charitable, ainsi qu'on le voit par une de ses lettres, que je ne puis m'empêcher d'insérer ici presque toute entière, quoiqu'elle soit déjà imprimée. Elle est du 4 mars, au P. de la Planche, chargé des affaires de la Congrégation pour les maisons d'au delà de la Loire (2) :

« J'ai beaucoup de regret des peines et des traverses que le P. Gastaud a reçues depuis quelque temps, fondées sur des sujets fort éloignés de son intention, et non assez considérés et assez entendus. La condition du pays de la Rochelle et l'état des affaires qu'il a été obligé de traiter ne lui ont pu permettre de paraitre toujours au dehors autant de l'Oratoire comme il eût désiré, et comme il doit être tenu en effet (3). C'est pourquoi je vous prie très affectueusement de

(1) Père Goezaud, *Lettre à Bérulle*, 7 octobre 1627. *J'ai reçu votre procuration pour consentir la pension sur le prieuré de Croisé,* [cédé par le P. Gastaud en faveur de Niort...] *Il vaudrait mieux donner au P. Gastaud un autre meilleur bénéfice, si tant est que vous voulussiez refuser celui-ci de lui, au cas qu'il ne retourne pas à la Congrégation. Cette chute est trop étrange, l'ayant vu si zélé, et comme une des colonnes de la Congrégation. Cela m'épouvante.*

(2) Bérulle. *Œuv. imprimées,* p. 745.

(3) M. de Bérulle parle là comme un père qui cherche à excuser son enfant comme il le peut. Mais dans le fond, le P. Gastaud n'était pas trop bien revenu puisque M. de Bérulle écrit du 6 juin 1627 : *que tandis qu'il a plu à Dieu de conserver M. Gastaud en sa première disposition, il se reposait sur lui pleinement pour tout ce qui concernait ce pays-là ; mais que puisqu'il a laissé sa charité première, depuis qu'il a plus de soin de s'accroître temporellement que spirituellement, qu'à la veille de quitter la terre il songe à s'y enraciner encore plus fortement et que même il est un de ceux qui nous veut susciter des affaires, au lieu qu'auparavant il les amortissait, etc.*

n'y avoir aucun égard, et de ne laisser pas de lui rendre toute la charité, l'honneur et le respect que mérite une personne de sa condition. Le soin qu'il a eu de nous donner entrée à la Rochelle, avec tant de peine, de persévérance et de prudence, la charité qu'il a témoignée envers la Congrégation, se dépouillant des bénéfices qu'il avait pour l'en revêtir, et la gratitude que Dieu veut que l'on ait envers ceux à qui l'on est si étroitement obligé, requièrent de nous qu'on lui rende un respect tout particulier, outre celui qui est communément observé entre les nôtres; et combien que, par modestie, il n'ait pas voulu prendre le titre de fondateur, ni à Niort, ni à la Rochelle, je désire toutefois qu'on lui en rende les devoirs et les respects et je vous en prie. Comme aussi, encore que, par l'établissement de notre Congrégation à la Rochelle, au moyen de l'union des bénéfices, la qualité de recteur qu'il avait ci-devant demeure supprimée; néanmoins, parce que notre usage n'est pas, ni ne doit pas être, d'honorer moins ceux qui nous donnent, nous vous prions pareillement de lui rendre tout l'honneur et toute la révérence possible, et même plus que si cette qualité subsistait. C'est une sorte de gratitude et de reconnaissance à laquelle nous sommes tenus, non seulement par le devoir humain, mais encore par l'esprit de Jésus-Christ qui doit être notre règle et notre conduite. J'ajoute à ce que dessus, que les obligations qu'on lui a, ne permettent pas qu'on entre en discussion exacte avec lui de ce qui lui appartient; et pour cela, si outre le tiers des bénéfices par lui résignés à la Congrégation il désire quelque chose au-delà, j'aime mieux en traiter moi-même avec lui et le contenter; et je vous prie de n'entrer en aucune sorte de différend avec lui et de nous en donner avis. Car l'esprit de charité qui doit régler nos actions, et le respect particulier que je veux rendre pour plusieurs raisons à ce bon Père, me porte à faire tout ce qui sera possible pour lui donner contentement. Je supplie Jésus-Christ et sa sainte Mère de donner l'esprit de paix à votre

maison, etc. » Le P. Gastaud mourut à la maison de Niort, le 6 juillet 1628.

IX. — Le Père Guillaume Passard

Ce Père était de Paris, fut reçu à la Congrégation (1) au mois de novembre 1619 dans la maison de Paris, et, envoyé à Dijon pour être supérieur de la maison, y mourut au mois de septembre 1628. L'*Ancien Nécrologe* dit que c'était un homme *de très grande vertu*, éloge court, mais qui dit beaucoup, parce qu'il faut remarquer que, quoique ces premiers temps soient féconds en sujets d'une éminente piété, on est, sous les trois premiers gouvernements, fort sobre et fort réservé à louer les morts.

---

(1) *Ancien catalogue.*

T. II -

Dés 1613, le P. Gastaud avait résigné à l'Oratoire son prieuré-cure de St Jean à la Rochelle et, dit Batterel I, 61, persuadé les chanoines de son église de donner la démission de leurs bénéfices en faveur de l'établissement d'une maison de l'Oratoire

Lettre 245, p. 71 à Sibieuf, 20 oct. 1619 =

Il faut avancer l'affaire de Toulouse contre mon gré et trouver 6 au moins propres à y être envoyés chez, outre le P. Hersent et le P. Gastaud que je crains obligé de renvoyer ici pour commencer l'établissement, car il y est fort estimé et ne puis y envoyé le P. Bourgoing qu'après Pâques.

Lettre 251, p. 78, au P. Gastaud, 21 Nov. 1619 =

Vous êtes requis de ces Messieurs de la Dalbede pour ce commencement et à mon avis vous y êtes nécessaire jusqu'à Pâques .. Je vous supplie de vouloir bien rendre ce service à N.S. que d'introduire notre Congr. à Toulouse ... Dieu vous y a rendu si efficace et si agréable que j'estime que c'est un indice de la volonté à se vouloir servir de vous à cette entrée.

Lettre 252, p. 79, Bertin à Sibieuf, 26 Nov. 1619 =

Je m'étonne que le P. Gastaud qui m'a écrit qu'il ne fallait avoir recours à Rome que pour la création des pensions, n'a vu qu'il suffisait pour cela d'envoyer les résignations qu'il faut toujours avoir en qq. manière qu'on fasse l'affaire.

Lettre 262, p. 97, à Bertin, 28 janvier 1620 =

J'ai écrit à Toulouse au P. Gastaud et lui ai envoyé vos mémoires qu'il espère suivre et il vous prie de continuer le soin de cette affaire, mais ne vous point engager, car il essayera de se passer de vous, s'il peut. Il vous écrira de Toulouse et vous lui devez répondre en ce lieu-là même par la voie de celui dont se sert M. le premier président de Toulouse, ou par Lyon à nos Pères, les enchargeant d'envoyer sûrement vos dépêches au P. Gastaud.

Lettre 268, p. 113, Bertin à Bérulle, 1 mars 1620 =

J'ai reçu lettres du P. Gastaud; nous trouvons tous les jours nouvelles difficultés à son concordat; il fera bien de ne pas s'attendre à nous. Je lui écrirai par l'ordinaire; vous lui pourrez encore faire mander.

Lettre 287, p. 143, à Sibieuf, 7 sept. 1622 =

Je vous enverrai deux de ce pays (Poitiers) pour être reçus à Paris que le P. Gastaud et le P. Condren estiment dignes de votre assistance: l'un est prêtre et commence assez bien à prêcher; l'autre est parent du P. Gastaud que vous avez vu autrefois au Petit Bourbon étudiant en philosophie. Il a très bien étudié aux humanités et pourra servir aux colléges que Dieu nous donne: il paraît mûr d'esprit.

Lettre 310, p. 188 au P. Gastaud, début de 1621 =

L'affaire de la Rochelle est de telle importance que, si vous n'étiez dans le pays, je me croirais obligé d'y être. Je vous prie de considérer que cette vigne nous a été commise par vos labeurs et votre industrie et que Dieu veut achever ce qui reste, par la même voie et il semble qu'il vous fera reproche, si vous manquez à une œuvre qu'il a rendue si particulièrement vôtre. Il vous a donné grâce et grâce notable pour cela, et il ne la retirera pas, si vous-même ne vous en séparez le premier; et vous ne le devez pas, mais au contraire vous disposer à éviter les empêchements et à rechercher la première grâce que Dieu vous a donnée pour ce pays-là. Je sais qq. chose de vos peines et je voudrais être rapproché de vous pour vous y satisfaire. Croyez, je vous prie, que je suis tel en votre âme que j'ai jamais été; que rien ne me peut faire varier en la connaissance de ce que je vous dois et toute la congrégation; que je désire vous servir et vous contenter en tous lieux et en toutes occasions et que les nuages où vous êtes ne vous doivent pas servir de conduite mais d'exercice pour rendre fidèlement à Dieu ce qu'il désire de vous. Je me promets qu'un peu de conférence ensemble vous fera voir dans vos peines. Cependant je vous supplie très humblement la conduite de cet œuvre, jusqu'à ce que nous ayons délibéré par ensemble, des personnes qu'il y faut employer et établir; car jusqu'à ce temps-là, je ne vous en tiens nullement déchargé devant Dieu, qui a mis l'œuvre entre vos mains et saura bien vous le redemander.

Lettre 311, p. 189, à Gastaud, début de 1621 =

Je sais vos peines et vos labeurs et je vous honore toujours comme je dois, et si vous étiez pleinement informé de nos difficultés, vous seriez facile à nous excuser. Car nous sommes encore dans le temps de la visite de Dieu et des traverses que ses œuvres doivent porter, pour lui être agréables et pour durer en son église; par sa grâce elles commencent à diminuer, mais elles ne sont pas encore passées.

Puisqu'il a plu à Dieu vous donner si bonne part à la Congrégation, vous ne devez pas trouver étrange si vous avez part à la croix et en votre personne et en votre province. Je ne puis m'expliquer plus au long par lettre ; mais je supplie Jésus N.S. joindre sa grâce à ce peu de paroles et vous disposer à recueillir le fruit caché dans sa croix... Je me sens obligé par le devoir de ma conscience de vous supplier très humblement de vouloir considérer l'état des catholiques de la Rochelle et m'en informer : ce qui retarde nôtre rentrée ; comme ils sont servis et assistés en attendant et qui on y peut employer. Nonobstant la perte que nous avons faite de plusieurs bons sujets depuis 4 mois, je ne tiens tant obligé à cette affaire, que, quand je ne trouverais personne pour y aller servir et pâtir, je penserais devoir y aller moi-même. Je vous prie de vous souvenir que vous en êtes le bon ange, que Dieu s'est servi de vous pour y rétablir l'opercice de la religion catholique ; et que, si le bon ange de Perse combattait même contre le bon ange de Judée, pour le service de la province qui lui avait été commise, à plus forte raison devez-vous combattre le mauvais ange de la Rochelle et y conserver le service de Dieu que vous y avait rétabli... Cette vigne vous a été commise de Dieu, et il vous a donné ce gouvernement et je vous prie pour l'amour de lui-même et de Jésus son Fils, de ne le point abandonner.

Lettre 342 p 246, à Gibieuf, Lyon 1 oct. 1621 =
Je vous prie faire de ma part aviser le P. Gastaud qu'il envoie le Frère Guillaume, qui était à la Rochelle, à Toulouse.

Lettre 343. p 248, 15 oct. 1627 =
La mort du bon Père Bourgeois à Toulouse est une perte grande et qui nous oblige à envoyer qq. secours au Père Bourgoing. Je vous prie faire instance de ma part au P. Gastaud d'envoyer le F. Guillaume et aussi d'assister de la charité cette maison-là en laquelle y ayant 3 de ceux qui étaient à la Rochelle, il y a apparence d'appliquer qq. chose du revenu de cette maison-là.

Lettre 416, p. 363, à Léonor d'Etampes, 31 mars 1623 =
Il a plu à Dieu permettre que le séjour du P. Gastaud à Rouen a été plus long que je ne pensais (Il y prêchait le Carême)

Lettre 478, p. 467, au P. Vincent sup. de Marines juillet 1924 =
Le P. Gastaud prêche bien et je le prie de prêcher les dimanches et les fêtes.

T. III, lettre 711, p. 373, au P. de la Planche, 4 mars 1628 =
J'ai beaucoup de regret des peines et des traverses que le P. Gastaud a reçues depuis qq temps, fondées sur des sujets fort éloignés de son intention et non assez considérés et entendus. La condition du pays de la Rochelle et l'état des affaires qu'il a été obligé de traiter, ne lui ont pu permettre de paraître toujours au dehors être de l'Oratoire autant comme il eût désiré, et comme il en doit être tenu en effet. C'est pourquoi je vous prie très affectueusement de n'y avoir aucun égard et de ne laisser, pour cela, de lui rendre toute la charité, l'honneur et le respect que mérite une personne de sa condition. Le soin qu'il a eu de nous donner entrée et établissement dans la ville de La Rochelle, avec tant de peine, de persévérance et de prudence ; la charité qu'il a témoignée envers la Congrégation, se dépouillant des bénéfices qu'il possédait, pour l'en revêtir, et la gratitude que Dieu veut que l'on ait à ceux à qui on est ainsi étroitement obligé, requièrent de nous qu'on lui rende un respect tout particulier, outre celui qui est communément observé envers tous les nôtres. Et combien que par modestie il n'ait pas voulu prendre le titre de fondateur, ni à Niort, ni à la Rochelle, je désire toutefois qu'on lui en rende les respects et les devoirs, et je vous en prie. Comme aussi, combien que par l'établissement de notre Congrégation en la ville de la Rochelle, au moyen de l'union des bénéfices, la qualité de recteur qu'il avait ci-devant, demeure supprimée, néanmoins, pour ce que notre usage n'est pas ni ne doit être d'honorer moins ceux qui nous donnent, nous vous prions semblablement de lui rendre tout l'honneur et toute la révérence possible, et même plus que si cette qualité subsistait. C'est une sorte de reconnaissance et gratitude, à laquelle nous sommes tenus, non seulement par le devoir humain, mais encore par l'esprit de J.C.N.S, qui doit être notre règle et notre conduite. Je ajoute à ce que dessus, que l'obligation qu'on lui a, ne permet pas qu'on entre en discussion aparte avec lui de ce qui lui appartient. Et pour ce, si outre le tiers des bénéfices par lui résignés à la congrégation, il désire qq. chose, j'aime mieux en traiter moi-même avec lui et l'en contenter. Je vous prie nous en donner avis, et n'entrer en aucune sorte de différend pour cela, car l'esprit de charité qui doit régler nos actions, et le respect particulier que je veux rendre pour plusieurs raisons à ce bon Père, me portent à faire tout ce qui me sera possible pour lui donner parfait contentement.

M. M. 608 — le P. Jacques Gastaud, Docteur de Sorbonne, entra en la Congrégation
p 24, N° 345 — le jour de l'établissement d'icelle, 10me de Novembre 1611
Il était natif de la ville de Niort.
(En marge :) Mort à Niort 1628

Nécrologe — Le P. Jacques Gastaud, Docteur de Sorbonne et fondateur, de la ville de Niort
mort en la dite ville le 6 juillet 1628

Bicaïs : L'Oratoire de France ; copie de la Bib. Ms. C. I, p. 91 =

Le Père Jacques Gastaud, Docteur de Sorbonne, Vicaire général et official de M. de la Courbe, évêque de Saintes, dans le pays d'Aunis, fut un des 5 premiers disciples que M. de Bérulle s'était associés lorsqu'il jeta les fondements de l'Oratoire. C'est à lui que la Congrégation est redevable des 3 cures et de la maison qu'elle possède à La Rochelle, laquelle maison a succédé, par ses soins et bons offices, aux biens et aux fonctions des chanoines de l'Eglise de S. Jean-hors-des-Murs, dont le service se faisait à Ste Marguerite depuis que les Protestants avaient détruit les autres églises. L'établissement de Niort, qui était le lieu de sa naissance, fut aussi son ouvrage. Ce généreux bienfaiteur se dépouilla de ses biens et de quelques prieurés qu'il avait en faveur de ces 2 maisons et il mourut dans la dernière le 6 juillet 1628, peu de temps après avoir eu l'honneur d'y recevoir Louis XIII, lorsqu'il allait faire le siège de La Rochelle.

Le P. Gastaud a eu part à l'établissement de plusieurs autres maisons. Son zèle pour l'Oratoire ne connaissait point de bornes. Il lui consacra sa personne, ses travaux et sa fortune, sans que les obstacles et les difficultés qu'il fut souvent dans le cas d'essuyer, aient jamais pu le rebuter. Le cardinal de Bérulle, qui savait mieux que personne tout ce que ce digne coopérateur avait fait pour son institut, eut toujours pour lui une estime et une affection singulière et il ne laissa échapper aucune occasion de rendre témoignage à ses talents,

à ses vertus et à la générosité de son coeur, ainsi que l'on pourra s'en convaincre dans une lettre qu'il écrivit, en 1627, à son sujet au supérieur de la maison de La Rochelle et que l'on trouve à la suite des oeuvres de ce pieux cardinal, page 1254.

Qdry. = Bibl. des Ecrivains de l'Oratoire (Bibl. Nle fonds fr. 25683) t. III. p 18 =

Jacques Gastaud, de Niort en Poitou, était docteur de Sorbonne dès 1602. Il était prieur de S. Jean hors les murs, de la ville de la Rochelle et en cette qualité recteur des curés de cette ville. L'évêque de Saintes l'avait établi son official et son grand vicaire pour le district de la Rochelle.

Plein de zèle pour la réforme du clergé, il s'était offert à M. de Bérulle pour participer à l'établissement d'une Congn. dont cette réforme était le but. En attendant, il travaillait avec succès à La Rochelle. M. de Bérulle ayant levé toutes les difficultés qui s'opposaient à cet établissement, écrivit à M. Gastaud qui se rendit à Paris et se trouva à l'ouverture qui se fit le jour de la S. Martin 1611. Mais les désordres qui régnaient pendant son absence parmi les ecclésiastiques de la Rochelle le rappelèrent au bout d'un mois. Il écrivit au P. de Bérulle pour faire un établissement de l'Oratoire à la Rochelle. A cet effet, il se démettait en notre faveur du prieuré cure de S. Jean et avait engagé tous les chanoines de son église à donner aussi leur démission. Les affaires suscitées alors à M. de Bérulle par la Sorbonne retardèrent cet établissement. M. Gastaud se démit encore du prieuré de l'Isle d'Aix et obtint en 1614 la réunion à l'Oratoire des cures de S. Saurent, de N. Dame de Cognes et de S. Barthélemy. Enfin il nous céda presque tous ses biens en 1617. M. de Bérulle le pria de se rendre à Poitiers pour un établissement qui n'eut pas lieu. En 1619 il fut plus heureux à Toulouse et nous introduisit dans la cure de la Dalbade. Il voulut aussi nous établir à Niort, sa patrie et nous donna pour cet effet le seul prieuré qui lui restait, nous achetant même une maison de ses propres deniers. Le P. de Bérulle, qui manquait de sujets, ne répondait pas à l'empressement de M. Gastaud, comme celui-ci l'aurait désiré, de sorte que M. Gastaud commença à se dégoûter. On crut même qu'il s'inquiétait de se voir entièrement dépouillé. Tout ce que le P. de Bérulle lui écrivit, ne le persuadait point. Il était allé au jubilé à Rome en 1625. A son retour il essaya de rentrer

dans ses bénéfices. A la fin, il rentra en lui-même et s'étant retiré à Niort, le Cd de Bérulle qui cherche à l'excuser dans ses lettres, écrivit qu'on eût beaucoup d'égards pour lui, qu'on lui rendît même, s'il le fallait, un meilleur bénéfice que celui qu'il avait donné. Cependant on voit que les inquiétudes de M. Gastaud, causées en per son grand âge, en per trop d'attache aux biens de la terre, ne l'abandonnèrent point jusqu'à la mort. Il mourut à Niort le 6 juillet 1628. (Résumé de Batterel)

Jean Dagens : Correspondance du Cardinal Pierre de Bérulle, Paris, Desclée de Brouwer, 1937, 3 v. in 8

T. I, lettre 60, page 124 au P. Jacques Gastaud, début de 1611 = (lettre citée par Batterel I. p 60) =

Bérulle lui écrit « qu'il bénissait Dieu des bonnes dispositions où il le trouvait et de l'espérance qu'il donnait de venir bientôt ; que Dieu paraissait vouloir avancer et établir de plus en plus le dessein auquel il désirait avoir part, et que plusieurs pensaient à être du nombre ; qu'ainsi il ne croyait pas devoir différer plus longtemps de commencer l'œuvre, en abandonnant pleinement le succès à Dieu. Nous cherchons une place et sitôt que nous l'aurons trouvée ou à louer, ou à acheter, nous l'accommoderons pour nous y mettre. Je serais bien aise que vous y puissiez être dès l'entrée. Je n'estime pas cependant qu'il soit besoin de presser votre retour plus qu'à le temps que vous m'avez mandé. »

Lettre 71, page 142, du P. Gastaud, 3 janvier 1612 (Batterel I p. 60.)

Il essaie d'établir l'Oratoire à La Rochelle et demande à Bérulle qu'on lui envoie à cet effet quelques ecclésiastiques affiliés.

Lettre 75, page 148, lettre de Gastaud à Bérulle 7 février 1612, (Batterel I. p. 60)

Il travaille toujours à la fondation de La Rochelle, il est prêt à remettre « le grand vicariat, sa qualité d'official et le prieuré-cure de La Rochelle entre les mains de M. de Saintes, si M. de Bérulle le lui commande. »

Lettre 98, page 184, lettre à Gastaud, 10 août 1613 (Batterel I, 61)

Bérulle le remercie d'avoir résigné à l'Oratoire son prieuré-cure de S. Jean et d'avoir obtenu des chanoines de son église la démission de leurs bénéfices en faveur de l'établissement de l'Oratoire à la Rochelle. Il s'excuse de son retard à remercier sur les traverses qu'on lui suscitait en Sorbonne « desquelles malgré la décision en notre faveur de 48 voix contre 14 n'étaient pas encore « terminées parce qu'on était à plaider au Parlement. » Il ajoute que, durant cet orage

qui a été plus violent qu'il ne saurait exprimer, il n'a pas jugé à propos de rien remuer touchant l'affaire de la résignation de son bénéfice ; mais que, croyant que ce dessein vient de Dieu, il espère que sa bonne intention sera accomplie, qu'alors il aura la liberté, après laquelle il soupire, de ne vaquer plus qu'à la retraite, et qu'il doit se contenter en attendant Dieu conserver le désir, puisque Dieu lui en tient bon compte. Il lui apprend qu'au Petit Bourbon ils sont actuellement 18 et qu'on y doit commencer, le jour de l'Assomption de la Vierge, à faire des exhortations au peuple tous les Dimanches et fêtes, par l'ordre exprès de M de Paris

Lettre 106, page 192, au P. Gastaud, supérieur de La Rochelle, 7 août 1614 =

Je vous écris ce mot en hâte pour vous avertir et vous cinq de votre maison, comme il a plu à Dieu appeler à soi notre confrère M. de St Gilles, lequel est mort le 7 août 1614 à midi. Dieu le disposait à cette mort...

Lettre 130, page 227, à Monsieur Gastaud à La Rochelle, 13 janvier 1617 =

Je vous remercie de tant de soin que vous avez des affaires de notre petite congrégation dedans votre province. Votre présence et diligence y était bien nécessaire. Et Dieu aussi nous a voulu donner la liberté de vous y occuper ; mais à présent elle est nécessaire à Poitiers. Et je vous prie de vous y transporter sans délai. ... Ne parlez point à présent de Niort à ces Messieurs, ni dans votre ville pour n'embrouiller tant d'affaires en un même temps ....

Lettre 134, page 232, au P. André Fousseaume, à La Rochelle, 27 février 1617 =

J'ai conféré avec le P. Gastaud du moyen de vous envoyer quelques-uns ...

Lettre 139, page 242, au P. J. Bte Loné, supérieur de Dieppe, 27 juillet 1617 =

Suivez, s'il vous plaît, les pensées du P. Gastaud, en ce qui concerne le séminaire

Lettre 181, page 316, au P. Bertin, à Rome, 2 Xbre 1618 =

Dieu continue sa bénédiction sur la Congrégation ; depuis peu nous sommes appelés à Poitiers ....

(Le 27 octobre Gastaud avait passé un contrat à Poitiers pour un collège

Lettre 183, page 326 au P. Métezeau, prédicateur à Bordeaux, 23 X 1618 =

Il le prie d'aller à Toulouse, lui seul, ou mieux avec Gastaud pour la fondation de la Dalbade. Le traité fut en effet signé le 23 juillet 1619 par Gastaud, Métezeau et Philippe